



CPMR ATLANTIC ARC
COMMISSION

ENGAGEMENT

Approuvé par les Régions
de la Commission Arc Atlantique
le 25 mai 2022

 @Atlantic_Arc



ENGAGEMENT POUR UN OCÉAN ATLANTIQUE PROPRE

Les Régions de l'Arc Atlantique, listées ci-dessous, qui sont membres
de la Commission Arc Atlantique :

CCDR do **Alentejo** (PT)

Junta de **Andalucía** (ES)

Principado de **Asturias** (ES)

Région **Bretagne** (FR)

Gobierno de **Cantabria** (ES)

Xunta de **Galicia** (ES)

CCDR de **Lisboa e Vale do Tejo** (PT)

Gobierno de **Navarra** (ES)

CCDR do **Norte** (PT)

Northern and Western Regional Assembly (IRL)

Région **Nouvelle-Aquitaine** (FR)

Région **Pays de la Loire** (FR)

Gobierno Vasco (ES)

Welsh Government (UK)

ENGAGEMENT

POUR UN OCÉAN ATLANTIQUE PROPRE

Cet engagement vise à placer les Régions de l'Arc Atlantique à l'avant-garde de la prévention et de la réduction de la pollution des océans.

- Considérant que les impacts négatifs des activités humaines sur l'environnement marin de l'Atlantique s'accroissent et que la perte de biodiversité continue de croître, tout comme les pressions exercées sur l'environnement marin par le changement climatique et l'acidification des océans ;
- Considérant les améliorations significatives obtenues ces dernières années dans la législation et les modèles de gouvernance pour prévenir et réduire la pollution marine, notamment grâce à la Stratégie de la Commission OSPAR pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est 2010-2020 ;
- Considérant le rôle croissant des Régions de l'Espace Atlantique en termes de prévention de la pollution, de gestion des déchets, de législation sur les mesures de conservation et d'investissement dans les secteurs économiques clés, y compris la gestion des fonds de cohésion européens ;
- Considérant les résultats du projet CleanAtlantic du programme INTERREG Espace Atlantique, dans lequel la Commission Arc Atlantique s'est impliquée, aux côtés de partenaires atlantiques clés pour lutter contre les déchets marins ;
- Considérant que, bien que des mesures importantes aient été et soient prises pour prévenir la pollution des océans et protéger les écosystèmes marins de l'Atlantique, des efforts et des actions supplémentaires restent nécessaires, comme le montre le [rapport de mise en œuvre de la directive-cadre 2020](#) ;
- Compte tenu de plusieurs communications et directives européennes officielles visant à renforcer la prévention et la réduction de la pollution des océans, à savoir :
 - la directive 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire pour la politique du milieu marin (directive-cadre « stratégie pour le milieu marin ») ;
 - les communications de la Commission intitulées « Une stratégie européenne pour les matières plastiques dans une économie circulaire » du 16 janvier 2018 (COM/2018/28) et « Un nouveau plan d'action pour une économie circulaire pour une Europe plus propre et plus compétitive » du 11 mars 2020 (COM/2020/98) ;
 - la directive 2019/904 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 relative à la réduction de l'impact de certains produits en plastique sur l'environnement ;
 - La directive (UE) 2019/883 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 relative aux installations de réception portuaires destinées à recevoir les déchets des navires, à prévenir les déchets marins et à améliorer la gestion des déchets dans les ports ;
 - la communication de la Commission du 11 décembre 2019 intitulée « Le pacte vert européen » (COM/2019/640) ;
 - la communication de la Commission du 20 mai 2020 intitulée « Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 : ramener la nature dans nos vies » (COM/2020/380) ;

- la communication de la Commission du 23 juillet 2020 intitulée « Une nouvelle approche de la stratégie maritime pour la région atlantique - Plan d'action pour l'Atlantique 2.0 » (COM/2020/329) ;
- la communication de la Commission du 12 mai 2021 intitulée « Cap sur une planète en bonne santé pour tous - Plan d'action de l'UE : Vers une pollution zéro dans l'air, l'eau et les sols » (COM/2021/400);
- et la communication de la Commission du 17 mai 2021 sur une nouvelle approche pour une économie bleue durable dans l'UE - Transformer l'économie bleue de l'UE pour assurer un avenir durable (COM/2021/240).

Les Régions de la Commission Arc Atlantique, par l'engagement pour un Océan Atlantique propre, sont prêtes à se positionner en tête de proue pour la prévention et la réduction des déchets marins et pour l'amélioration de la santé de l'environnement marin avec les ambitions suivantes :

1. Soutenir le développement d'actions et d'initiatives de collaboration visant à améliorer la prévention, la détection, la surveillance, le suivi et l'enlèvement des déchets marins en Atlantique, comme dans le cas du projet CleanAtlantic.
2. Utiliser au mieux les données, les connaissances, les réseaux et les mécanismes de financement existants pour promouvoir de nouvelles actions, la capitalisation des résultats de projets collaboratifs et la mise en place de nouvelles initiatives pour prévenir et réduire la pollution des océans.
3. Contribuer au développement d'une économie maritime durable et réduire la pression sur l'environnement marin, notamment par des actions visant à prévenir et à atténuer la pollution et l'eutrophisation, en réduisant les déchets provenant d'activités terrestres et océaniques, et en développant des mesures d'adaptation au changement climatique.
4. Soutenir les efforts visant à réduire de manière significative toutes les sources de pollution marine comme les plastiques, produits chimiques, produits pharmaceutiques et fibres textiles.
5. Encourager activement les acteurs des territoires à réduire la production de déchets dans l'Espace Atlantique, en veillant à ce que les déchets produits soient réutilisés ou recyclés, chaque fois que cela est techniquement possible, en encourageant les démarches d'économie circulaire.
6. Coordonner avec le comité de la Stratégie Atlantique et le pilier IV de la Stratégie Atlantique « Un Océan sain » afin d'établir un cadre solide et intégré pour protéger l'environnement marin au niveau atlantique.
7. Contribuer à réduire les déchets plastiques marins et à améliorer la mise en œuvre et le respect par les parties prenantes de la directive sur les plastiques à usage unique et les engins de pêche ou par des obligations politiques équivalentes en dehors de l'UE.
8. Soutenir la sauvegarde de la biodiversité marine en encourageant le dialogue sur l'extension et le renforcement des zones marines protégées, à condition qu'elle soit étayée par les meilleures informations scientifiques.
9. Cibler le défi de la pollution dans les ports, ainsi que la pollution des navires dans nos régions côtières, sur la base d'une proposition globale indiquant que la pollution marine ne provient pas seulement des activités liées à la mer.
10. Encourager des actions ambitieuses pour éliminer les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés en mer, ainsi que l'innovation dans la conception d'engins de pêche plus écologiques par le soutien économique et administratif nécessaire à l'attention des professionnels.

11. Favoriser, avec l'engagement de toutes les parties prenantes (pêcheurs, ports, gestionnaires de déchets et autorités locales), la mise en œuvre de programmes durables pour la pêche aux déchets, ainsi que l'échange de bonnes pratiques en matière de gestion des déchets issus de la pêche accidentelle en développant des initiatives dans lesquelles ces activités sont considérées positivement et non comme un obstacle à l'exercice normal des activités de pêche ou de conchyliculture.
12. Reconnaître le rôle des usagers de la mer dans la prévention et la réduction des déchets marins, et encourager les différents secteurs économiques maritimes à adopter des programmes de lutte contre les déchets.
13. Élaborer des campagnes conjointes et régulières de sensibilisation à la pollution des océans, en soutenant la connaissance des océans et l'engagement du public pour promouvoir un océan en bonne santé.
14. Consacrer un pourcentage significatif des fonds de la politique de cohésion européenne et des fonds régionaux à l'élaboration de stratégies d'économie circulaire et d'initiatives de conservation et de restauration de la nature pour la protection de l'océan Atlantique.
15. Identifier les secteurs clés qui utilisent des matériaux primaires pertinents dans une perspective d'économie circulaire et partager les connaissances sur les tendances régionales en matière d'économie circulaire.
16. Entamer et/ou poursuivre un processus de dialogue avec l'ensemble des acteurs régionaux pour aboutir à une vision et des principes communs qui expriment un équilibre établi localement entre protection et conservation, d'une part, et développement et croissance, d'autre part.
17. Contribuer à améliorer l'état écologique des eaux marines en prenant des mesures ambitieuses au niveau régional, et soutenir la révision et la mise en œuvre de la directive-cadre « Stratégie maritime » ou des obligations politiques équivalentes en dehors de l'UE.
18. Stimuler les économies régionales afin qu'elles adoptent des objectifs de durabilité à long terme dans le cadre des mesures de sortie de crise COVID-19.
19. Renforcer la coopération transnationale et transfrontalière pour prévenir et réduire la pollution marine, et collaborer avec les régions de l'intérieur à l'élaboration d'actions régionales contre les déchets marins.
20. Mobiliser le groupe de travail « Pollution des océans » de la Commission Arc Atlantique pour collaborer avec la Commission OSPAR, pour laquelle la CRPM a le statut d'observateur, en identifiant des actions spécifiques dans le cadre du nouveau plan d'action régional d'OSPAR sur les déchets marins que les membres de la Commission Arc Atlantique pourraient soutenir.

Nous sommes convaincus que cet engagement peut contribuer
à **inspirer l'action et à guider le changement de politique**
par le biais d'un engagement multipartite dans tous les secteurs économiques
et groupes de la société, en ce qui concerne la
PRÉVENTION ET LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION DE L'OCÉAN.